

AVIS PUBLIC

Avis de vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Sandra Boucher, en sa qualité de greffière-trésorière de la MRC de La Jacques-Cartier, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions du *Code municipal du Québec*, au bureau de la MRC de La Jacques-Cartier, 60, rue Saint-Patrick, Shannon (Québec) G3S 1P8, le jeudi 9 mai 2024, à 10 h, pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury		
Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule et lot ¹	Taxes dues * (municipales et scolaires, capital et intérêts au 12 février 2024)
9404-5440 QUÉBEC INC. 25, 1 ^{re} avenue Stoneham-et-Tewkesbury	3805-77-2926-0-000-0000 1 829 751 (Avec bâtiment)	14 667,12
SCOTT JOHN CRAIG 255, chemin St-Peter's, Stoneham-et-Tewkesbury	3805-74-0392-0-000-0000 4 572 177 (Avec bâtiment)	5 377,97 \$
SIMON GOULET PELLETIER 87 - 87 A, chemin de la Perdrix Stoneham-et-Tewkesbury	3810-12-0521-0-000-0000 1 826 613 (Avec bâtiment)	8 303,94 \$
SIMON GOULET PELLETIER 101, montée de la Nichée Stoneham-et-Tewkesbury	3810-12-4951-0-000-0000 1 826 656 (Avec bâtiment)	8 158,48 \$
ALEXANDRE GAGNON 4, chemin Valbourg Stoneham-et-Tewkesbury	3801-67-3499-0-000-0000 1 241 838 (Avec bâtiment)	2 240,44 \$
RICHARD LACHANCE 116, chemin du Manoir Stoneham-et-Tewkesbury	3803-86-5055-0-000-0000 1 242 050 (Avec bâtiment)	4 625,88 \$
EUGÈNE PLAMONDON SUZIE BERNARD 94, chemin Paré Stoneham-et-Tewkesbury	4011-98-5280-0-000-0000 1 828 585 (Avec bâtiment)	2 706,23 \$
AUDREY ROY PÂQUERETTE GAGNON 145, chemin de la Rivière Stoneham-et-Tewkesbury	3908-86-7843-0-000-0000 1 827 005 (Avec bâtiment)	4 184,33 \$
BRYAN VOYER SARAH JANE MATTE 158, 1 ^{re} Avenue Stoneham-et-Tewkesbury	3907-25-8176-0-000-0000 1 829 511 (Avec bâtiment)	4 162,49 \$

Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury		
Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Désignation ¹	Taxes dues * (municipales et scolaires, capital et intérêts au 12 février 2024)
JULIE-ANNE TREMBLAY 10 – 455, chemin du Hibou Stoneham-et-Tewkesbury	<p>La fraction d'un immeuble assujéti au régime de la copropriété des immeubles suivant la déclaration de copropriété reçue devant Me Jean-Charles Garant, notaire, le 13 avril 2005, et dont copie a été publiée à Québec, le 14 avril 2005, sous le numéro 12 212 693 et comprenant:</p> <p>a) La partie privative constituée par le lot numéro TROIS MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-HUIT MILLE SIX CENT TRENTE-QUATRE (3 438 634) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Québec.</p> <p>Cette partie privative porte le numéro civique 455, chemin du Hibou, #10, Stoneham, Québec, G3C 1S5.</p> <p>b) LA QUOTE-PART DES DROITS INDIVIS dans les parties communes afférentes à la partie privative ci-dessus désignée, telle qu'établie dans la déclaration de copropriété précitée.</p> <p>c) Tous les droits, titres et intérêts se rattachant à cette fraction, et notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède le droit à l'usage exclusif de deux espaces de stationnement.</p> <p>Avec et sujet ledit immeuble à toutes les servitudes et autres droits stipulés dans ladite déclaration de copropriété et notamment à une servitude par destination du propriétaire, suivant acte publié à Québec, sous le numéro 12 229 276.</p>	2 395,79 \$

Municipalité de Lac-Beauport		
Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule et lot ¹	Taxes dues * (municipales et scolaires, capital et intérêts au 20 février 2024)
JOSÉE ROCHEFORT 14, montée du Parc Lac-Beauport	4603-31-6542 1 497 603 (Avec bâtiment)	5 865,14 \$ \$
HÉLÈNE DUBÉ 251, chemin de l'Éperon Lac-Beauport	4303-12-6972 2 866 056 (Avec bâtiment)	7 013,17 \$

Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier		
Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule et lot ¹	Taxes dues * (municipales et scolaires, capital et intérêts au 5 février 2024)
STÉPHANE ROBITAILLE 219, chemin Redmond Saint-Gabriel-de-Valcartier	2907-63-2078 3 982 090 (Avec bâtiment)	6 312,91 \$ \$

¹ Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

* Certains frais s'ajouteront à ce montant et leur paiement doit être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même de tout montant qui deviendrait exigible après cette dernière date de même que des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalité seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

Conditions pour enchérir :

Personne physique : (pièce d'identité)

- Nom
- Date de naissance
- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu
- Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique

Personne morale :

- Nom
- Forme juridique et loi constitutive (n° NEQ)
- Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu

ET

Pour le représentant d'une personne morale : (pièce d'identité)

- Nom
- Qualité du représentant (mandataire)
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex : résolution, mandat, procuration ou autre)

Mode de paiement :

Paiement complet dès l'adjudication :

- Argent comptant
- Mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de MRC de La Jacques-Cartier

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal*).

NOTES IMPORTANTES

Pour éviter la vente d'un immeuble, un paiement complet (capital, intérêts, pénalité et frais) doit être fait directement à la MRC de La Jacques-Cartier. Si le paiement est fait par voie électronique, il appartient à la personne concernée, d'une part, de s'informer auprès de la MRC du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts, pénalité et frais et, d'autre part, d'en informer la MRC (en faisant clairement la preuve du paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

La TPS et la TVQ, lorsqu'applicables, sont ajoutées au montant de l'adjudication et doivent être payées au complet dès l'adjudication.

Donné à Shannon, ce 22 mars 2024


 Sandra Boucher
 Directrice générale et greffière-trésorière